



Répartition du paiement de travaux dans le jardin commun

Par **Juliejuliejulie**, le **06/05/2022** à **14:48**

Bonjour,

Nous sommes 4 propriétaires dans une entité résidence avec un jardin commun. Il n'y a pas de syndic, c'est fait bénévolement. Nous avons fait couper un arbre (accord de tout le monde) mais à la réception de la facture, je vois que les 4 nous payons le même montant (le montant n'est pas reparti selon nos tantièmes). Dans notre règlement de copro, le jardin n'est pas évoqué, seulement les travaux sur le bâtiment. Que dois-je faire ? J'ai un studio, les autres ont des F4 avec garage, je trouve ça injuste de payer autant que les autres.

Merci beaucoup pour votre aide.

Par **morobar**, le **06/05/2022** à **16:28**

Bonjour,

Commencez donc par mettre en place un syndic, bénévole par exemple.

De sorte que vous pourrez réclamer à quelqu'un le respect de la répartition des charges générales selon règlement de copropriété.

Entretiens vous pouvez faire un calcul proportionnel et en adresser copie aux autres copropriétaires.

Par **amajuris**, le **06/05/2022** à **17:37**

bonjour,

les charges ne sont pas toujours selon les tantièmes mais peuvent être selon l'utilité comme dans votre cas.

si vous aviez eu un syndic même non professionnel, le financement des travaux aurait été prévu lors de la décision d'abattre cet arbre.

salutations

Par **nihilscio**, le **06/05/2022** à **20:01**

Bonjour,

Il n'y a pas de syndic mais il y a certainement un règlement de copropriété et la répartition des charges y est indiquée. L'entretien de l'espace extérieur est très probablement réparti à proportion des quotes-parts de propriété commune.